

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

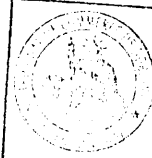
**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 07123  
Numéro SIREN : 702 029 562  
Nom ou dénomination : EURO.TVS - TRAITEMENT DES VALEURS ET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 11728

**EURO TVS**



**GREFFE**

- 9 AOUT 2023

BILAN - ACTIF	au 31/12/2022		au 31/12/2021	
	brut	amort/prov	net	net
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)</b>	56 794,39 €	-56 794,39 €	0,00 €	0,00 €
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage	14 967,00 €	-12 817,87 €	2 149,13 €	3 840,16 €
- Autres immobilisations corporelles	369 761,50 €	-366 175,08 €	3 586,42 €	2 203,37 €
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
	441 522,89 €	-435 787,34 €	5 735,55 €	6 043,53 €
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
- Autres participations				
- Créances rattachées à des participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts			0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations financières	31 402,43 €		31 402,43 €	31 402,43 €
	31 402,43 €	0,00 €	31 402,43 €	31 402,43 €
<b>ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>472 925,32 €</b>	<b>-435 787,34 €</b>	<b>37 137,98 €</b>	<b>37 445,96 €</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	233 812,91 €		233 812,91 €	243 862,64 €
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>	42 000,00 €		42 000,00 €	150 328,96 €
<b>CREANCES (3)</b>				
- Clients et comptes rattachés	3 565 473,73 €	-14 852,29 €	3 550 621,44 €	3 551 285,86 €
- Autres	130 067,28 €		130 067,28 €	312 733,77 €
- Capital souscrit - appelé non versé				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	38 015 969,21 €		38 015 969,21 €	38 390 054,49 €
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>41 987 323,13 €</b>	<b>-14 852,29 €</b>	<b>41 972 470,84 €</b>	<b>42 648 265,72 €</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (III)</b>	206 733,81 €		206 733,81 €	189 631,60 €
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I) + (II) + (III) + (IV) + (V) + (VI)</b>	<b>42 666 982,26 €</b>	<b>-450 639,63 €</b>	<b>42 216 342,63 €</b>	<b>42 875 343,28 €</b>
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an				

BILAN - PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	2 238 000,00 €	2 238 000,00 €
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 650 671,13 €	2 650 671,13 €
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES		
- Réserve légale	223 800,00 €	223 800,00 €
- Réserve statutaire ou contractuelle		
- Réserves réglementées	31 616 866,91 €	31 447 616,91 €
- Autres réserves		
REPORT A NOUVEAU	7,45 €	19,80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	246 949,72 €	169 237,65 €
	bénéfice	
	perte	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>36 976 295,21 €</b>	<b>36 729 345,49 €</b>
PRODUITS DES EMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
AVANCES CONDITIONNEES		
<b>AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		
PROVISIONS		
- Pour risques	200 387,00 €	192 356,13 €
- Pour charges	196 052,89 €	324 369,69 €
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>396 439,89 €</b>	<b>516 725,82 €</b>
- Emprunts obligataires convertibles		
- Autres emprunts obligataires		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
- Emprunts et dettes financières divers (3)		
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	691 995,22 €	1 093 861,23 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 592 555,77 €	3 970 435,60 €
- Dettes fiscales et sociales		
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	559 056,54 €	564 975,14 €
- Autres dettes		
- Produits constatés d'avance		
<b>DETTES (IV)</b>	<b>(1) 4 843 607,53 €</b>	<b>5 629 271,97 €</b>
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (V)		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (VI)		
<b>TOTAL GENERAL (I) + (II) + (III) + (IV) + (V) + (VI)</b>	<b>42 216 342,63 €</b>	<b>42 875 343,28 €</b>
(1) dont à plus d'un an	4 843 607,53 €	5 629 271,97 €
dont à moins d'un an	0,00 €	0,00 €
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) dont emprunts participatifs		

EURO TVS



COMPTE DE RESULTAT			Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
Ventes de marchandises			0,00 €	0,00 €
{ biens	25 319,06 €	0,00 €	25 319,06 €	42 475,07 €
Production vendue {				
{ services	24 614 418,82 €	707 180,39 €	25 321 599,21 €	25 491 647,94 €
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>24 639 737,88 €</b>	<b>707 180,39 €</b>	<b>25 346 918,27 €</b>	<b>25 534 123,01 €</b>
Production stockée			0,00 €	0,00 €
Production immobilisée			0,00 €	4 237,77 €
Subvention d'exploitation			296 378,70 €	346 888,81 €
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			65,64 €	150,95 €
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>25 643 362,61 €</b>	<b>25 885 400,54 €</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvis. (y compris droits de douane)			407 586,17 €	431 276,01 €
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			10 049,73 €	31 022,59 €
Autres achats et charges externes			10 717 554,14 €	11 145 843,64 €
Impôts, taxes et versements assimilés			757 011,36 €	811 370,70 €
Salaires et traitements			10 132 584,61 €	10 059 910,42 €
Charges sociales			3 302 705,78 €	3 088 010,82 €
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
- sur immobilisations		dotations aux amortissements	3 724,26 €	5 481,18 €
		dotations aux provisions		
- sur actif circulant		dotations aux provisions	6 039,42 €	4 901,48 €
- pour risques et charges		dotations aux provisions	42 000,00 €	97 969,13 €
Autres charges			81,92 €	4 253,35 €
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>25 379 337,39 €</b>	<b>25 680 039,32 €</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>264 025,22 €</b>	<b>205 361,22 €</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			49 162,68 €	15 362,65 €
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>			<b>49 162,68 €</b>	<b>15 362,65 €</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>49 162,68 €</b>	<b>15 362,65 €</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>313 187,90 €</b>	<b>220 723,87 €</b>

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transfert de charges	5 224,82 €	1 504,78 €
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>5 224,82 €</b>	<b>1 504,78 €</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	30 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>-24 775,18 €</b>	<b>1 504,78 €</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	41 463,00 €	52 991,00 €
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>25 697 750,11 €</b>	<b>25 902 267,97 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>25 450 800,39 €</b>	<b>25 733 030,32 €</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>246 949,72 €</b>	<b>169 237,65 €</b>

**EURO TVS S.A.S.**

**EXERCICE 2022**

**ANNEXE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 42 216 342,63 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 246 949,72 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux de la page 1 à 13 ci- après font partie intégrante des comptes annuels.

TABLEAU RECAPITULATIF

PLAN DE L'ANNEXE	INFORMATIONS		
	PRODUITES Page n°	NON PRODUITES	
		Non significatives	Non applicables
<b>Règles et méthodes comptables</b>			
Méthodes d'évaluation :	3		
* Calcul des amortissements et provisions			
* Evaluation des stocks			
* Changements de méthode éventuels			
* Dérogations			
<b>Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat</b>			
* Etat de l'actif immobilisé	4		
* Etat des amortissements	5 et 6		
* Etat des provisions	7		
* Etat des échéances des créances et des dettes	8		
* Informations et commentaires sur :			
1) Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	9		
2) Réévaluation			X
3) Frais d'établissement			X
4) Frais de recherche appliquée et de développement			
5) fonds commercial	9		
6) Intérêts immobilisés			X
7) Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
8) Diff' d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		X	
9) Avances aux dirigeants			X
10) Produits à recevoir	9		
11) Charges à payer	9		
12) Charges et produits constatés d'avance	10		
13) Charges à répartir sur plusieurs exercices			
14) Composition du capital	10		
15) Tableau des variations des capitaux propres	10		
16) Parts bénéficiaires	Aucune		
17) Obligations convertibles	Aucune		
18) Ventilation du chiffre d'affaires net	11		
19) Ventilation de l'impôt sur les sociétés	11		
<b>Engagements financiers et autres informations</b>			
* Crédit bail	Aucune		
* Engagements financiers	Aucune		
* Dettes garanties par des sûretés réelles	Aucune		
* Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
* Engagements Indemnités fin de carrières	11		
* Accroissement allègement de la dette future d'impôts	12		
* Rémunération des dirigeants			X
* Effectif moyen	12		
* Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la sté			X
* Listes des filiales et participations			X
* Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	13		
* Faits caractéristiques de l'exercice	13		
* Evénements postérieurs à la clôture	13		
* Conséquences du conflit en Ukraine	13		

## ANNEXE 1

### **Règles et méthodes comptables :**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **Amortissements :**

- \* Pour l'ensemble du matériel informatique neuf acquis durant l'exercice un amortissement dégressif sur 3 ans a été pratiqué.
- \* Pour toutes les autres immobilisations, un amortissement linéaire sur 5 ou 10 ans a été retenu.
- \* Les logiciels sont amortis sur une durée d'un an.

### **Méthode d'évaluation :**

Aucun retraitement n'a été estimé nécessaire par Euro TVS dans le cadre de l'application des règlements CRC2002-10 et 2004-06 sur les actifs, compte tenu de la nature des immobilisations et des modes d'amortissement pratiqués.

### **Stocks**

Les stocks, qui représentent un montant de 233 812,91 €, sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

### **Provisions :**

Au courant de l'exercice 2022, des provisions ont été constituées pour les postes suivants :

- pensions
- litiges

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immo. au début de l'exercice	Acquisitions créations apports et virements de poste à poste	Diminutions par virements poste à poste	Cession, mise hors service. Remboursement de prêts	Valeur brute des immo. à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
* Frais d'établissement	0,00	0,00		0,00	0,00
* Fond de commerce	0,00	0,00		0,00	0,00
* Frais de brevet	0,00	0,00		0,00	0,00
* Autres immobilisations incorporelles	56 794,39	0,00		0,00	56 794,39
<b>TOTAL I</b>	56 794,39	0,00	0,00	0,00	56 794,39
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b>1) Terrains</b>					
<b>2) Constructions</b>					
<b>3) Autres immobilisations corporelles</b>	<u>381 312,22</u>	<u>3 416,28</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>384 728,50</u>
* Matériel industriel	14 967,00	0,00		0,00	14 967,00
* Installations générales	32 446,55	0,00		0,00	32 446,55
* Matériel informatique et mobilier	333 898,67	3 416,28		0,00	337 314,95
* Matériel de transport	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>4) Immobilisations en cours</b>					
<b>TOTAL II</b>	381 312,22	3 416,28	0,00	0,00	384 728,50
<b>Immobilisations financières</b>					
* Participations et créances rattachées à des participations	0,00				0,00
* Autres titres immobilisés	0,00				0,00
* Prêts	0,00				0,00
* Autres immobilisations financières	31 402,43	0,00	0,00	0,00	31 402,43
<b>TOTAL III</b>	31 402,43	0,00	0,00	0,00	31 402,43
<b>TOTAL GENERAL</b>	469 509,04	3 416,28	0,00	0,00	472 925,32

## AMORTISSEMENTS

### A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
* Frais d'établissement	0,00			0,00
* Fond de commerce	0,00			0,00
* Frais de brevet	0,00			0,00
* Autres immobilisations incorporelles	56 794,39	0,00	0,00	56 794,39
<b>TOTAL I</b>	<b>56 794,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 794,39</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>1) Terrains</b>				
<b>2) Constructions</b>				
<b>3) Autres immobilisations corporelles</b>	<u>375 268,69</u>	<u>3 724,26</u>	<u>0,00</u>	<u>378 992,95</u>
* Matériel industriel	11 126,84	1 691,03	0,00	12 817,87
* Installations générales	31 607,33	839,22	0,00	32 446,55
* Matériel informatique et mobilier	332 534,52	1 194,01	0,00	333 728,53
* Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4) Immobilisations en cours</b>				
<b>TOTAL II</b>	<b>375 268,69</b>	<b>3 724,26</b>	<b>0,00</b>	<b>378 992,95</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
* Participations et créances rattachées à des participations	0,00			0,00
* Autres titres immobilisés	0,00			0,00
* Prêts	0,00			0,00
* Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>432 063,08</b>	<b>3 724,26</b>	<b>0,00</b>	<b>435 787,34</b>

## AMORTISSEMENTS

### B - AMORTISSEMENTS - VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Total de la dotation
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
* Frais d'établissement	0,00			0,00
* Fond de commerce	0,00			0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00			0,00
<b>TOTAL I</b>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>1) Terrains</b>				
<b>2) Constructions</b>				
<b>3) Autres immobilisations corporelles</b>	<u>3 724,26</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>3 724,26</u>
* Matériel industriel	1 691,03			1 691,03
* Installations générales	839,22			839,22
* Matériel informatique et mobilier	1 194,01			1 194,01
* Matériel de transport	0,00			0,00
<b>4) Immobilisations en cours</b>				
<b>TOTAL II</b>	<u>3 724,26</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>3 724,26</u>
<b>Immobilisations financières</b>				
* Participations et créances rattachées à des participations				0,00
* Autres titres immobilisés				0,00
* Prêts				0,00
* Autres immobilisations financières				0,00
<b>TOTAL III</b>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<u>3 724,26</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>3 724,26</u>

**TABLEAUX DES PROVISIONS**

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions règlementées</b>				
* Amortissement dérogatoire				0,00
<b>TOTAL I</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
* Provisions pour risques et charges	192 356,13	42 000,00	33 969,13	200 387,00
* Provisions pour pensions	324 369,69	0,00	128 316,80	196 052,89
<b>TOTAL II</b>	516 725,82	42 000,00	162 285,93	396 439,89
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
* Sur comptes clients	8 812,87	6 039,42	0,00	14 852,29
* Sur stock de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	8 812,87	6 039,42	0,00	14 852,29
<b>TOTAL GENERAL</b>	525 538,69	48 039,42	162 285,93	411 292,18

**ETAT DES CREANCES**

NATURE DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
* Participations et créances rattachées à des participations	0,00		0,00
* Prêts	0,00		0,00
* Autres immobilisations financières	31 402,43		31 402,43
<b>TOTAL I</b>	31 402,43	0,00	31 402,43
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
* Fournisseurs débiteurs	2 562,27	2 562,27	
* Créances clients et comptes rattachés	3 565 473,73	3 565 473,73	
* Autres créances d'exploitation	169 505,01	169 505,01	
<b>TOTAL II</b>	3 737 541,01	3 737 541,01	0,00
<b>Charges constatées d'avances</b>			
* Charges constatées d'avances	206 733,81	206 733,81	
<b>TOTAL III</b>	206 733,81	206 733,81	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	3 975 677,25	3 944 274,82	31 402,43

**ETAT DES DETTES**

NATURE DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et a cinq ans au plus	A plus de cinq ans
* Solde créditeur des comptes courants + emprunts	0,00	0,00		
* Dettes clients	39 817,18	39 817,18		
* Fournisseurs et comptes rattachés	691 995,22	691 995,22		
* Dettes fiscales et sociales	3 592 555,77	3 592 555,77		
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00		
* Autres dettes	519 239,36	519 239,36		
* Produits perçus ou comptabilisés d'avance	0,00	0,00		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	4 843 607,53	4 843 607,53	0,00	0,00

## FONDS COMMERCIAL

(décret 83-1020 du 29 novembre 1983 article 19)

NEANT

---

## PRODUITS A RECEVOIR

(décret 83-1020 du 29 novembre 1983 article 23)

Créances rattachées à des participations :	0,00
Avoirs à recevoir :	0,00
Créances clients :	0,00
Autres créances :	95 078,02
TOTAL	95 078,02

---

## CHARGES A PAYER

(décret 83-1020 du 29 novembre 1983 article 23)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	294 881,48
Dettes fiscales et sociales :	318 129,99
Provision pour congés payés :	2 349 203,08
Avoirs à établir :	0,00
Autres dettes :	519 239,36
TOTAL	3 481 453,91

## CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(décret 83-1020 du 29 novembre 1983 article 23)

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	206 733,81	0,00
Charges / Produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>206 733,81</b>	<b>0,00</b>

Les charges constatées d'avance sont essentiellement constituées de loyers payés d'avance (113 K€), de charges locatives (7 K€) et de charges d'entretien 80 K€).

## COMPOSITION DU CAPITAL

(décret 83-1020 du 29 novembre 1983 article 24-12°)

	Nombre	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	11 190	200,00
Actions émises pendant l'exercice	0	0,00
Actions remboursées pendant l'exercice	0	0,00
Actions composant le capital social en fin d'exercice	11 190	200,00

## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	31/12/2021	affectation	31/12/2022
Capital social	2 238 000,00	0,00	2 238 000,00
Prime de fusion	2 650 671,13	0,00	2 650 671,13
Réserve légale	223 800,00	0,00	223 800,00
Réserve facultative	31 447 616,91	169 250,00	31 616 866,91
Report à nouveau	19,80	-12,35	7,45
Résultat de l'exercice	169 237,65	-169 237,65	246 949,72
<b>TOTAL</b>	<b>36 729 345,49</b>	<b>0,00</b>	<b>36 976 295,21</b>

## REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(décret 83-1020 du 29 novembre 1983 article 24-12°)

Répartition par secteurs d'activité

* Prestations de services	25 321 600,03
* Production vendue de biens	25 318,24
<b>TOTAL</b>	<b>25 346 918,27</b>

---

## VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES	Résultat	Impôts
Résultat courant	313 187,90	47 657,00
Résultat exceptionnel et Participation des salariés	-24 775,18	-6 194,00
Résultat comptable	288 412,72	41 463,00

---

### ENGAGEMENT POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERES (selon convention collective) :

En 2004, la société EURO-TVS a souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel un contrat afin de faire bénéficier ses salariés du contrat groupe relatif aux indemnités de fin de carrière.

Ce contrat couvre 80 % du montant total des engagements. Par conséquent, le solde des engagements, soit 20 %, s'élève à 308 361,00 € (tenant compte du passif social) au 31/12/2022 et est comptabilisé en provisions pour charges.

---

## ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

(décret 83-1020 du 29 novembre 1983 article 24-24°)

Accroissement de la dette future d'impôts

Allègement de la dette future d'impôts

Provisions non déductibles de l'année :

* Plus value latente	0,00
* Organic 2022	10 155,00
* Prov. IFC	0,00
* Taxe sur véhicule	1 435,00
* Participation	0,00
* Amendes et pénalités	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 590,00</b>

Représentant un allègement de 25% de  
soit 11 590,00  
2 898,00

### EFFECTIF MOYEN

Personnel propre

* Cadres	31,65
* Employés	336,62
<b>TOTAL</b>	<b>368,27</b>

Personnel mis à disposition

* Cadres	2
* Employés	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

## RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

sur les cinq derniers exercices, conformément aux articles 133, 135 et 148 sur les sociétés commerciales

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Situations financières en fin d'exercice</b>					
* Capital social	2 238 000,00	2 238 000,00	2 238 000,00	2 238 000,00	2 238 000,00
* Nombre d'actions émises	11 190	11 190	11 190	11 190	11 190
* Nombre d'obligations convertibles					
<b>Résultat global des opérations effectuées</b>					
* Chiffre d'affaires hors taxes	30 892 750,15	28 571 121,66	25 708 972,28	25 534 123,01	25 346 918,27
* Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	2 966 692,99	2 033 358,41	443 040,41	-3 757,73	177 890,47
* Impôts sur les bénéfices	791 522,00	619 641,00	111 367,00	52 991,00	41 463,00
* Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2 220 750,55	1 578 789,89	35 250,92	169 237,65	246 949,72
* Montant des bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat des opérations réduites à une action</b>					
* Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	194,39	126,34	29,64	-5,07	12,19
* Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	198,46	141,09	3,15	15,12	22,07
* Dividendes versés à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Personnel</b>					
* Nombre moyen de salariés	389,52	379,04	353,75	356,61	368,27
* Montant de la masse salariale	10 263 710,62	9 964 312,04	9 257 054,36	9 269 522,04	10 031 070,22
* Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux ( Sécurité Sociale, oeuvres sociales e.t.c)	4 591 591,71	3 694 934,22	3 424 389,35	3 088 010,82	3 302 705,78

---

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

NEANT

---

### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

---

### CONSEQUENCES DU CONFLIT EN UKRAINE

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que le conflit en Ukraine, survenu à la fin du mois de février 2022, n'a pas d'impact significatif sur notre activité.

---



KPMG SA  
9 avenue de l'Europe  
Espace Européen de l'Entreprise  
67300 Schiltigheim

# Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022  
Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services S.A.S.  
8, rue Waldeck Rochet - 93300 Aubervilliers  
Ce rapport contient 21 pages  
Référence : GTC-232-097

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
9 avenue de l'Europe  
Espace Européen de l'Entreprise  
67300 Schiltigheim

## **Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services S.A.S.**

8, rue Waldeck Rochet - 93300 Aubervilliers

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Euro. TVS - Traitement des Valeurs et Services S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil de Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Direction.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 1<sup>er</sup> juin 2023

KPMG SA

Guy Troffer-Charlier

Associé

## **EURO.TVS – Traitement des Valeurs et Services**

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.238.000 €

Siège social : 8 rue Waldeck Rochet, les Ateliers du Landy, 93300 Aubervilliers

R.C.S BOBIGNY 702 029 562

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUN 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois,  
le vingt-six juin, à quinze heures et dix minutes,

Les associés de la société EURO.TVS – Traitement des Valeurs et Services, société par actions simplifiée au capital de 2.238.000 €, se sont réunis en la Maison du Crédit Mutuel, Bâtiment A, salle du 6<sup>ème</sup> étage, au 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à Strasbourg (67000), en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil de Direction adressée à chaque associé en date du 09 juin 2023.

Il a été établi une feuille de présence signée par chacun des associés présents lors de son entrée dans la salle de réunion, ceci soit en son nom personnel, soit en sa qualité de mandataire.

Monsieur Frantz RUBLE préside l'Assemblée.

Madame Marine RIBIC est désignée comme secrétaire.

Monsieur RUBLE communique la feuille de présence aux membres du bureau qui la certifient sincère et véritable : 1 associé sur 3, représentant 9.928 actions sur les 11.190 actions composant le capital social est présent.

Monsieur Guy TROFFER pour la société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- . les statuts de la Société,
- . la liste des associés,
- . la copie des convocations,
- . la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau,
- . le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice 2022,
- . le rapport de gestion du Conseil de Direction,
- . le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- . le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements devant, d'après la législation, être communiqués, ont été adressés avec les convocations.

Le Président précise que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Ouverture de l'Assemblée – désignation du bureau,
- 2) Rapport de gestion du Conseil de Direction,
- 3) Rapports du Commissaire aux Comptes,
- 4) Approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 – quitus aux membres du Conseil de Direction,
- 5) Affectation du résultat,
- 6) Conventions visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- 7) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil de Direction ainsi que du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil de Direction et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés et donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil de Direction pour l'exécution de leur mandat durant cet exercice.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 dudit Code.

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale, après approbation des comptes qui lui ont été présentés, se traduisant :

par un bénéfice comptable de	246 949,72 €
qui, augmenté du report positif antérieur de	7,45 €
fait apparaître un montant affectable de	246 957,17 €

décide :

- |   |              |
|---|--------------|
| ➤ de doter la réserve facultative d'un montant de | 246 950,00 € |
| ➤ de reporter à nouveau un montant de             | 7,17 €       |

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune opération nouvelle de cette nature n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, déclarations ou publications qu'il appartiendra de faire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 15h20.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**



**La Secrétaire**

